

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCACTION

Datée	du 17/05/24
Affichée	le 17/05/24

OBJET

Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 2 au lot n° 1 - Mise en conformité des branchements à l'assainissement commune de Aube

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 17 mai 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Nathalie LENÔTRE, François CARBONELL

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'assainissement, rappelle aux membres du Bureau que des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle ont débuté en octobre 2022.

Modifications financières induites par l'avenant :

Le lot n° 1 concerne la mise en conformité des branchements à l'assainissement à Aube. Le montant du marché notifié était de 376 449.80€ HT. Deux prix nouveaux ont été introduits dans l'avenant n° 1 approuvé par délibération du 06 juillet 2023 :

L'avenant n° 2 introduit 2 autres Prix Nouveaux :

- PN3 : Réalisation de fonçages à la fusée plutôt que réalisation d'une tranchée pour le passage de réseau sous les descentes de garages lorsque cela est possible. Cette technique a pour avantage d'être totalement invisible

PN4 : Plus-value au prix 301 pour la réalisation de tranchée de grande hauteur en raison de raccordements sur des réseaux existants beaucoup plus profonds qu'initialement estimés.

Ces deux prix nouveaux ont été validés lors du bureau communautaire du 07 décembre dernier sans mention de l'incidence financière.

L'impact financier de l'ajout des prix nouveaux est le suivant :

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	PU €HT	Q	TOTAL (€ HT)
PN1	Remplacement caniveaux existants par caniveaux Recvfix	m	320,00	75	24 000,00
PN2	Fourniture et pose tampon B125	m	410,00	46	18 860,00
PN3	Fonçage par fusée	m	167,00	37	6 179,00
PN4	PV pour tranchée grande hauteur	Dm.ml	15,00	59	885,00
Ensemble incidence prix nouveaux					49 924,00
Moins-value sur le volume des travaux réalisés					- 904,38
Incidence financière de l'avenant					49 019,62

Désignation	Montant en € HT
Montant des travaux notifiés	376 449,80
Montant de l'avenant	49 019,62
Montant des travaux après avenant	425 469,42
Augmentation par rapport au montant initial du marché notifié	13,02 %

Modification du délai d'exécution induit par l'avenant :

Le délai d'exécution est augmenté de **6 mois**.

Le nouveau délai d'exécution des travaux est de 11 mois.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8
- Vu la délibération n° 2021-12-17-238 du Bureau Communautaire en date du 17 décembre 2021 portant attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240523-2024-05-23-123-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

- Vu la délibération n° 2023-07-06-155 du Bureau Communautaire en date du 06 juillet 2023 approuvant l'avenant n° 1 au lot 1,
- Vu la délibération n° 2023-12-07-203 du Bureau Communautaire en date du 07 décembre 2023 approuvant l'avenant n° 2 au lot 1,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n° 2023-12-07-203 du Bureau Communautaire en date du 07 décembre 2023,
- **APPROUVE** l'avenant n° 2, au lot n° 1 du marché n° 2021ENV0000002, notifié au groupement STURNO/BERNASCONI/SARC le 07/02/2022 pour les travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement pour une plus-value de 49 019,62 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 28 MAI 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 28 MAI 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240523-2024-05-23-123-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024